

M. de Crémont, Ordonnateur à l'île Bourbon au ministre

24 août et 1^{er} septembre 1768

Suivie de l'appréciation de cette demande par le ministère en date du 6 avril 1769

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 99

Dossier personnel de : *Cullo de Crémont, Cyr Honoré François de.*

En ligne sur Irel-Anom, vue 49 pour la lettre et vue 57 pour le commentaire versaillais.

Le 1^{er} septembre est la date figurant en en-tête de cette lettre, mais il y est écrit qu'elle fut rédigée le 24 août, et c'est à cette dernière date qu'il est fait référence dans les commentaires du cabinet du ministre.

Partie le 1^{er} septembre 1768

par le vaisseau de la Compagnie *la Paix*, capitaine M. Brulenne.

Ecrit le 24 août

Au quartier St Denis, île de Bourbon, le 1^{er} septembre 1768

Copie de la lettre écrite par M. de Crémont, commissaire ordonnateur, à M. le Duc de Praslin

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous représenter très humblement que ma faible santé ne me permet pas de faire un plus long séjour dans un climat aussi vif que l'est particulièrement celui de St Denis où je suis obligé de faire ma résidence depuis mon arrivée dans cette colonie. Je suis incommodé de maux de tête et de poitrine très violents et presque continuels. Ces derniers sont surtout occasionnés par la vivacité de l'air qui est extrême dans ce chef-lieu. Je suis de plus sujet à un flux de sang qui me reprend fréquemment et auquel le pays froid peut seul apporter remède. Il m'incomode à un point de ne pouvoir entreprendre aucun travail qui demande quelque application. Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous représenter avec les plus vives instances que le service souffre considérablement de mes infirmités habituelles, et qu'il s'en faut beaucoup que je ne fasse dans cette colonie tout le bien que je pourrais y faire si j'avais le précieux avantage de jouir d'une bonne santé.

Je vous supplie donc, Monseigneur, de vouloir bien agréer mon rappel en France, et me nommer sur le champ un successeur, les chirurgiens m'annonçant que mes incommodités ne feront toujours qu'empirer et me faire languir.

J'eus l'honneur d'en faire mes représentations à M. Poivre, dès le mois de décembre de l'année dernière, et de lui demander mon passage en Europe par les bâtiments de Chine. Il ne voulut pas y consentir, et il eut la bonté de me marquer à ce sujet des choses si obligeantes qu'elles me déterminèrent à rester. Mais aujourd'hui que ma santé dépérit journellement, que mes infirmités augmentent, sans espérance de guérison que celle d'un prompt changement de climat, je ne puis différer plus longtemps la demande de mon rappel, et j'ai d'autant plus de confiance, Monseigneur, que vous ne me refuserez pas cette grâce, qu'elle n'intéresse pas moins le bien du service que celui de ma santé.

Trouvez bon, je vous supplie, que je joigne ici l'extrait de la réponse de M. Poivre à la lettre que je lui écrivis l'année dernière pour lui demander mon passage en Europe. Le défaut d'occasion pour l'Isle de France ne me permet pas de l'informer de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire par le bâtiment de la Compagnie *la Paix* ; mais je n'aurai pas de peine à obtenir une seconde fois son agrément, et je compte vous faire parvenir, Monseigneur, la réponse dont il voudra bien m'honorer par le bâtiment porteur du duplicata de cette lettre. Ce respectable supérieur qui m'a toujours témoigné une confiance particulière, et dont je ne puis assez reconnaître toutes les bontés, ne pourra s'empêcher d'avoir égard pour cette fois aux motifs plus déterminants que jamais qui doivent hâter mon retour en France.

Je suis avec un très profond respect etc.

Extrait de la réponse de M. Poivre du 18 décembre 1767 à M. de Crémont, commissaire de la Marine, ordonnateur à l'île de Bourbon.¹

Je vous regarde, Monsieur, comme un administrateur si propre à la besogne dont vous êtes chargé que je ne saurais consentir à votre retour en Europe par les vaisseaux de Chine, j'écris au Ministre que vous êtes l'officier le plus propre à la place que vous occupez. Si, contre mes espérance, néanmoins vous persistiez à vouloir retourner en France, soyez persuadé que je n'hésiterai pas à vous envoyer la lettre que vous me demandez pour M. le Duc de Praslin, et que ce sera mon cœur qui la dictera.

Pour copie conforme à l'original resté entre nos mains.

Crémont

6 avril 1769

Ile de Bourbon

Crémont

Ecrit à M. Poivre, Crémont et Hocquart le 6 avril 1769

M. Crémont, commissaire de la Marine, ordonnateur à l'île de Bourbon a demandé à Monseigneur par sa lettre du 24 août 1768, son retour en France, sous le prétexte de sa santé qui effectivement s'altère et déperit depuis quelque temps sans qu'il ait eu cependant aucune maladie marquée ; mais on sait que les plus pressants motifs de sa demande sont :

1°. Le travail dont il est écrasé dans cette colonie et l'impuissance de satisfaire au service, n'étant secondé par personne et n'ayant dans la partie civile et dans la partie économique de l'administration que des sujets incapables. Le Sr Philibert, sous-commissaire qui est le seul officier d'administration qu'il y ait à Bourbon, est au quartier St Paul à l'autre bout de l'île.

2°. Les embarras et tracasseries qu'il éprouvait par le manque total d'argent et de denrées et ustensiles de toute espèce, et par la misère extrême qui régnait en cette colonie.

3°. L'impossibilité où il se trouve de subsister avec le traitement de 12.000 livres qui lui a été accordé.

Il sera moins à l'étroit sur ce dernier article au moyen de l'augmentation d'appointement de 3000 livre que Monseigneur lui a accordée.

D'un autre côté il paraît avoir été remédié aux embarras et manquements de ressources où il se trouvait.

Reste à lui procurer des secours en sujets. Il est certain qu'on ne peut se dispenser de le faire seconder par un sous-commissaire intelligent, capable d'affaires et dont le caractère et la bonne conduite puissent correspondre à ses vues. Pour remplir cet objet, on propose le Sr Helier qui depuis onze ans a été employé dans les bureaux du port de Brest, tant à la comptabilité qu'au secrétariat de l'Intendance, et que M. Hocquart s'est attaché pour secrétaire depuis son retour à Paris. C'est un sujet sage, instruit et laborieux ; il serait écrivain depuis plusieurs années s'il eut resté à Brest ; on lui expédiera un ordre pour lui faire faire les fonctions de sous-commissaire aux appointements de 3000 livres, en lui faisant espérer de lui accorder le brevet de ce grade sur les bons témoignages qui seront rendus de lui. On marquera d'ailleurs à M. Poivre que si M. Crémont a besoin d'un commissaire ou deux de plus, il ait à lui en faire passer de l'Isle de France où s'il n'y en a que le nombre suffisant, il peut se trouver quelques employés de la Compagnie des Indes qui ne demanderont pas mieux que de prendre ce parti. On est convenu avec M. Dubuq de cet arrangement.

Dans cette position, l'on pense que M. Crémont pourra rester à l'île de Bourbon. Il y est utile, on est content de son administration, et il serait assez difficile de le remplacer. En l'encourageant à continuer, on peut au surplus lui laisser la liberté de revenir si sa santé l'exige absolument. On mandera la même chose à M. Poivre, en lui disant que ce cas arrivant, il ait à faire passer à l'île de Bourbon pour le

¹ On trouvera l'intégral de cette lettre dans la base documentaire.

remplacer l'un des trois commissaires de la Marine qui sont à l'Isle de France, jusqu'à ce qu'on y ait pourvu.

[*D'une autre écriture :*] Approuvé

* * *